Extrait N° 7 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 JUIN 2010

L'an deux mil dix, le dix huit juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **9 juin 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande.

Absent : M. FERRERE Eric.

Procuration : **M. RIVIERE Lucien** a donné mandat à M. MONDON René - **M. FRINGUE Mickaël** a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - **RIVIERE Raphaël** a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 7 / Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)
- Affectation de résultat

L'exécution budgétaire de l'exercice 2009 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : excédent de clôture de : **5 207.38 €**

- en section d'investissement : un excédent de clôture de : **4 911.09 €**

Il n'y a pas de restes à réaliser.

MAIRIE DES AVIRONS

Il est proposé au conseil l'affectation suivante :

• **5 207,38 €** à reprendre en section d'exploitation à la ligne 002 – Excédent reporté.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'**affecter les résultats de fonctionnement 2009 du budget du SPANC**, tel qu'arrêté ci-dessus.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS